

● CHAMPS D'ACTIVITÉ

Le **Réseau anti-arnaques** (R.A.A.) a été créé en septembre 1999 au sein de l'**UFC-Que Choisir Quimper**. Depuis le 1^{er} janvier 2008, il constitue une entité à part entière sous la forme d'une association loi 1901, partenaire de l'**UFC-Que Choisir**. Le **Réseau anti-arnaques** recense et étudie toutes les offres trompeuses relevant, notamment, des domaines suivants :

- | | |
|---|---|
| ✂ Loteries commerciales et concours publicitaires | ✂ Ventes pyramidales et chaînes d'argent |
| ✂ Propositions de cadeau | ✂ Offres de bonimenteurs, voyages publicitaires |
| ✂ Offres promotionnelles | ✂ Arnaques sur internet |
| ✂ Offres de voyances | ✂ Méthodes-miracle santé |
| ✂ Méthodes de gains (loto, casino, courses) | ✂ Annuaire professionnels |
| ✂ Vente à distance | ✂ Agences de recouvrement |
| ✂ Offres de travail à domicile et offres d'emploi « bidon » | ✂ Placements mirifiques |

Chaque « arnaque » est recensée dans un dossier spécifique (*4090 dossiers existants au 30 octobre 2011*). Il dispose d'un réseau de 60 correspondants en France (*tous bénévoles et anonymes*) chargés d'alimenter la base documentaire et de tester certaines offres.

● COORDINATION

Le **Réseau anti-arnaques** est en contact permanent avec les instances juridiques, administratives et professionnelles concernées (*France et étranger*).

- ✂ **UFC-Que Choisir** (Fédération)
- ✂ **Direction générale des impôts**
- ✂ **Direction générale de la concurrence, consommation et répression des fraudes** (DGCCRF)
- ✂ **Autorité de régulation professionnelle de la publicité** (ARPP) ex- **Bureau de Vérification de la Publicité** (BVP)
- ✂ **Fédération des entreprises de vente à distance** (FEVAD)
- ✂ **Office of Fair Trading** (OFT) – Londres
- ✂ **Secrétariat d'État chargé de l'économie** (SECO) – Berne (Suisse)
- ✂ **Centre Européen des Consommateurs** (Kehl et Luxembourg)
- ✂ **Ambassades des pays concernés**
- ✂ **Associations de concouristes et SARL de presse**
- ✂ **Association Lesarnaques.com**
- ✂ **Association e-litige.com**

● INFORMATION

- Une lettre d'information « **ARNAQUES-INFOS** » est diffusée chaque trimestre à un public ciblé (*presse, justice, associations spécialisées, syndicats professionnels...*) et aux abonnés (*16 € les 8 numéros en format papier, 10 € les 8 numéros en format électronique*). Elle contient, notamment, une mise à jour de la « Liste noire des catalogues et enseignes à éviter ».

ARNAQUES-INFOS est une marque déposée auprès de l'**I.N.P.I.** (*Institut national de la propriété industrielle*).

- **INFO-ALERTE** est une mise en garde diffusée sur Internet (*496 numéros diffusés depuis mars 2002*) à destination des associations de consommateurs, de la presse et des administrations concernées.

● FORMATION - PRÉVENTION

Une formation « arnaque de la consommation » (*1 journée*) a été créée à destination des associations de consommateurs. Des interventions publiques sont également réalisées sur demande (*réunion-débat, conférence*). Des achats et tests d'arnaques sont régulièrement effectués et viennent renouveler l'exposition itinérante « arnaques de la consommation ».

● MÉDIAS

Le **Réseau anti-arnaques** répond chaque semaine aux sollicitations des médias (*presse écrite et presse audiovisuelle*) : fiches pratiques, sujets d'enquête, mises en garde. Il intervient chaque mois sur le réseau **France Bleu**.

● PROPOSITION

Le **Réseau anti-arnaques** est également force de propositions : pour preuve, le « Livre Blanc » paru en novembre 2004, à destination des **Pouvoirs Publics**, listant 10 propositions destinées à accroître la protection du consommateur en matière d'offres promotionnelles. Il propose également des thèmes de questions parlementaires.